

# LA COMPENSATION

La compensation contribue à **neutraliser l'impact de nos émissions** sur la planète. Pour Air France, il s'agit ainsi de compléter toutes les actions visant à réduire ses émissions, en soutenant des projets qui restaurent des milieux naturels, captent ou évitent des émissions de CO<sub>2</sub>.

Et pour aller vers cet équilibre, notre compagnie s'engage financièrement en faveur de projets de **reforestation, de protection forestière, de développement d'énergies renouvelables** en s'assurant des impacts positifs sur les populations locales.

## Réduire et compenser nos émissions de CO<sub>2</sub>

Air France est engagée depuis de nombreuses années pour réduire l'impact de son activité sur l'environnement et propose à ses clients un voyage responsable, à travers des actions concrètes : moderniser sa flotte, favoriser l'éco-pilotage, réduire le poids à bord de ses avions, recycler les déchets, supprimer le plastique à usage unique,...

Pour les émissions qui ne peuvent être réduites, Air France contribue à la neutralité carbone, à différents niveaux : réglementaire, proactif et volontaire.

# EN CHIFFRES :

## -50%

d'émissions de CO<sub>2</sub> au passager/km par rapport à 2005, soit une consommation de carburant par passager aux 100km inférieure à 3 litres

Des vols domestiques neutres en carbone

## 100%

des émissions de CO<sub>2</sub> des vols domestiques compensées

Soit par jour

## +450

 vols

## +57 000

 clients concernés

COMPENSATION RÉGLEMENTAIRE + COMPENSATION PROACTIVE + COMPENSATION VOLONTAIRE

# LA COMPENSATION RÉGLEMENTAIRE

Air France contribue à la neutralisation de ses émissions de CO<sub>2</sub> à travers des systèmes européens et mondiaux d'achat d'unités d'émission, communs à l'ensemble de l'industrie.

**EU-ETS**, l'échange de quotas d'émissions : depuis 2012, Air France est soumise à l'application du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effets de serre (EU-ETS) sur le périmètre des vols intra-européens.

**CORSIA**, un système mondial de compensation : dès 2021, pour les vols internationaux, les compagnies aériennes sont engagées à maîtriser leurs émissions de CO<sub>2</sub> au niveau de 2020, via un système global mondial de compensation des émissions de carbone (CORSIA).

# LA COMPENSATION PROACTIVE

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Air France compensera proactivement **100% des émissions de CO<sub>2</sub> de tous ses vols domestiques\***.

Concrètement, cela représente en moyenne par jour **plus de 450 vols** et **plus de 57 000 clients** concernés.

Cette compensation prendra la forme de participation, via notre partenaire EcoAct, à des **projets certifiés par des organismes reconnus** en faveur de la reforestation, de la préservation des forêts ou de la biodiversité et d'énergies renouvelables. Voyageurs d'affaires ou loisirs, entreprises ou collaborateurs du groupe Air France pourront ainsi voyager à travers la France\* avec un **déplacement neutre en carbone**.

Air France sera l'une des premières compagnies aériennes à compenser ses vols domestiques.

*\*France métropolitaine*

# LA COMPENSATION VOLONTAIRE

Au-delà des compensations réglementaires et des vols domestiques, les **Clients Entreprise** peuvent opter pour la compensation volontaire de tous leurs vols. Les émissions de l'ensemble de leurs voyages d'affaires sont calculées chaque année puis compensées en finançant de grands projets de reforestation certifiés.

Parmi les Clients Entreprise d'Air France, Ubisoft, l'un des leaders de l'industrie de jeux vidéo, a signé en 2019 un contrat assurant ainsi la neutralité carbone des voyages professionnels de tous ses collaborateurs.

Pour Joaïkim Tuil, directeur communication France d'Ubisoft : « *La question de notre empreinte écologique nous interpelle, je dirais presque naturellement, quand on est une entreprise technologique. Nous sommes 3500 salariés en France. La moyenne d'âge est de 32 ans. Comment ne pas se poser de question sur notre futur ?* »



Air France a choisi EcoAct pour mettre en œuvre la neutralité carbone des émissions de ses vols domestiques ainsi que la compensation volontaire de ses Clients Entreprises.

Pionnière de la compensation carbone en France, et elle-même développeur de projets, EcoAct est notamment partenaire fondateur du Gold Standard for the Global Goals, l'un des principaux standards de certification de projets contribuant à la neutralité carbone.

EcoAct a ainsi développé ou co-développé plus de 70 projets de compensation carbone dans le monde entier, dans des pays comme le Brésil, l'Equateur, l'Inde, le Kenya, la Thaïlande et aujourd'hui la France.

Le partenaire compensation d'Air France analyse chaque projet selon 7 catégories de risques : politique, légal, social, environnemental, industriel, réputationnel. Les co-bénéfices économiques, sociaux et environnementaux des projets sont pris en compte selon leur contribution aux ODD.

Air France et EcoAct définissent ensemble un portefeuille de projets dont la captation carbone est vérifiée sur le terrain par des organismes reconnus.

# Agir ensemble pour un voyage responsable



Retrouvez tous nos engagements sur [corporate.airfrance.com](https://corporate.airfrance.com) ou en scannant ce QR code



@AFnewsroom  
#AirFranceTakesCare

**AIRFRANCE** 

